



CONSEIL MUNICIPAL DU

10 septembre 2018

Ont assisté à la séance : Madame Brigitte JACQUEMOT, Maire ; Monsieur Bertrand REMOND, Madame Nelly RENAUDIN, Maires Adjoints ; Madame et Messieurs Jérôme BEAULIER, Sébastien GERMAIN, Daniel HUREAU, Bernard JACQUEMIN, Valéry LEGENDRE, Martial ROUSSEAU, Sylvain GORRET Conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Pierre CUYPERS pouvoir à Madame Brigitte JACQUEMOT
Madame Catherine JOLIVET pouvoir à Madame Nelly RENAUDIN
Monsieur Jean-Mary LARGILIER pouvoir à Monsieur Sébastien GERMAIN
Monsieur René MARAND pouvoir à Monsieur Bertrand REMOND

Absent : Arnaud SZPUNAR

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

Ouverture de la séance à 20 heures

Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour l'adhésion au SDESM des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy/Beaubourg, Lésigny, Villenoy.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix *Pour*) le compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018.

2/ Avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable

La commission Eaux et Assainissement, élargie à tout le conseil municipal s'est réunie le mardi 4 septembre en présence de M. LEVEQUE et Mme MOLINA, représentants SUEZ pour exposer les différents points de l'avenant au contrat de délégation du service public d'eau potable et notamment l'augmentation du prix de l'eau part délégataire.

Le présent avenant a pour objet :

- d'intégrer les impacts induits par les dispositions législatives des lois dites « Hamon » et « Brottes »,
- d'intégrer les nouvelles dispositions relatives aux augmentations anormales de consommation causées par une fuite après compteur, issues de la loi dite "Warsmann",
- d'intégrer l'évolution du bordereau des prix liés au frais d'accès au service pour tenir compte de la loi « Hamon »,
- d'intégrer à l'équilibre économique global du contrat les nouvelles dispositions relatives à la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux,
- de réviser la formule d'actualisation du prix de base du délégataire afin de prendre en compte l'achat d'eau à Eau du Sud Parisien,
- d'intégrer à l'équilibre économique global du contrat les charges supplémentaires liées à l'achat d'eau,
- d'impacter progressivement le prix de l'eau (part variable) pour prendre en compte dans l'économie contractuelle ces différentes évolutions sur les factures émises entre novembre 2018 et mai 2020.

Le conseil municipal 11 pour, 3 contre (D. HUREAU, M. ROUSSEAU, V. LEGENDRE) autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable.

3/ Décision modificative pour participation au SMIVOM

La participation au SMIVOM ayant été votée en juin 2018 à 48 694 €. La somme prévue au budget pour ce poste étant insuffisante (45 600 €), le maire propose une décision modificative budgétaire.

Retrait de 3 100 € au compte 615221 « Travaux Bâtiment ».

Rajout de 3 100 € au compte 65541 « Participation ».

Le conseil municipal approuve à 13 voix *Pour* et 1 voix *Contre* (V. Legendre) cette décision modificative.

4/ Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

En raison de l'évolution d'un agent communal, le maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix *Pour*) cette proposition.

5/ Augmentation du tarif des tickets de la piscine de Grandpuits

En raison de l'augmentation du prix de vente des tickets de la piscine de Grandpuits, le maire propose que cette augmentation soit répercutée sur le prix des tickets vendus par la mairie.

Les tickets seront vendus aux administrés de la commune au prix d'achat.

Tarif enfants : 1,30 €

Tarif adultes : 2,10 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix *Pour*) cette proposition.

6/ SDESM : Convention financière pour la création de points lumineux sur Bonfruit et Yvernailles

La SDESM doit intervenir, sur les hameaux de Bonfruit pour l'extension et la création et sur Yvernailles pour la création, de points lumineux.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité (14 voix *Pour*) le maire à signer la convention financière pour la réalisation de ces travaux.

7/ Avis sur l'enquête publique TOTAL

Arrêté préfectoral DCSE/BPE/IC n°2018/49 portant mise à disposition du public du dossier de demande dérogation aux niveaux d'émissions, associés aux meilleures techniques disponibles pour les dioxydes de soufre (SO₂) déposé par la société TOTAL Raffinage France pour ses installations de raffinage situées sur le territoire des communes de Grandpuits/Bailly-Carrois et Aubepierre/Ozouer –le-Repos

Le conseil municipal émet un avis favorable à 9 voix *Pour* et 5 *Abstentions* (J. Beaulier, S. Gorret, D. Hureau, C. Jolivet, N. Renaudin) sur l'enquête publique TOTAL.

8/ Adhésion au SDESM des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy/Beaubourg, Lésigny, Villenoy.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité 14 voix *Pour*, un avis favorable à l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy/Beaubourg, Lésigny, Villenoy à la SDESM.

9/ Agenda

Le maire présente l'agenda des manifestations à venir sur la commune au cours des prochains mois.

10/ Informations diverses

Fête du sport à l'initiative du Ministère des Sports – 22 septembre 2018

Participation conjointe de la mairie et des associations (ARA, Comité des fêtes, Rire & Vivre)

Une subvention de 1500€ versée par le Ministère des sports permettra de financer l'achat de divers équipements pour cette manifestation.

Employés communaux : un nouvel agent technique contractuel à temps non complet (27h/35h) a pris ces fonctions le 3 septembre 2018. L'agent recruté est domicilié sur la commune.

Règlementation du stationnement. Pour des raisons de sécurité et d'exigence pour le bon déroulement des circuits de bus scolaire, le stationnement sur le parking d'Ozouer-le-Repos est désormais règlementé pendant le temps scolaire (stationnement limité dans le temps : 20 minutes) et le stationnement sur le trottoir face à l'école d'Aubepierre est interdit.

Sécurité routière : Il est rapporté un problème de sécurité lié à l'absence de taille des arbres de certaines propriétés privées qui conduit à un empiètement sur le réseau routier (exemple : Courfruit). Le maire va étudier les solutions à apporter au plus vite.

Convention avec l'association Sporting Club de Mormant (footballeurs vétérans). Une convention sera prochainement signée avec cette association pour l'utilisation du stade et des vestiaires d'Aubepierre. Entraînement le jeudi soir – Match le dimanche matin. L'association s'est engagée à réaliser des travaux d'aménagement dans les vestiaires.

La séance est levée à 21h40